

A Plus

Innovation 11

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation



Durée de blocage de 6 ans minimum pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 30/06/2020)



www.aplusfinance.com

A Plus Innovation 11

En Bref

L'innovation est plus que jamais au cœur de l'économie et doit bénéficier de toutes les ressources nécessaires pour développer le tissu de PME françaises.

A Plus Innovation 11 vise à renforcer les fonds propres de ces PME et profitera plus particulièrement de la dynamique de trois secteurs en pleine croissance : l'e-business, le cloud computing et les technologies industrielles.

Cette gamme bénéficie de l'expertise d'A Plus Finance depuis plus de 10 ans dans des sociétés innovantes françaises.

Trois secteurs parmi les plus prometteurs

Les investissements réalisés dans A Plus Innovation 11 seront plus particulièrement positionnés dans trois secteurs particulièrement prometteurs et complémentaires.

L'E-Business

Avec 24% de croissance et un chiffre d'affaires de 31 milliards d'euros⁽¹⁾ en 2010 en France, les activités de commerce en ligne et de services autour de l'internet font figures d'exceptions dans le paysage économique actuel.

Ce plébiscite est dû à plusieurs facteurs. En premier lieu, le consommateur a le sentiment de pouvoir trouver des produits moins chers avec plus de choix que dans les boutiques traditionnelles. Il a aussi accès au marché de l'occasion qui s'est fortement développé ces dernières années. Ensuite, les freins causés par les risques de fraudes liées au paiement en ligne ont été largement levés par les systèmes sécurisés proposés par les plus grandes banques françaises. Enfin et c'est un phénomène nouveau, la sensibilité à la question environnementale incite à réduire l'utilisation de sa voiture pour réaliser ses achats.

A Plus Finance a, depuis plusieurs années, développé une expertise reconnue dans la gestion de participations liées au E Business. Certaines de ces sociétés ont d'ailleurs déjà démontré la dynamique du secteur, affichant des taux de croissance de leur chiffre d'affaires supérieurs à 20%.

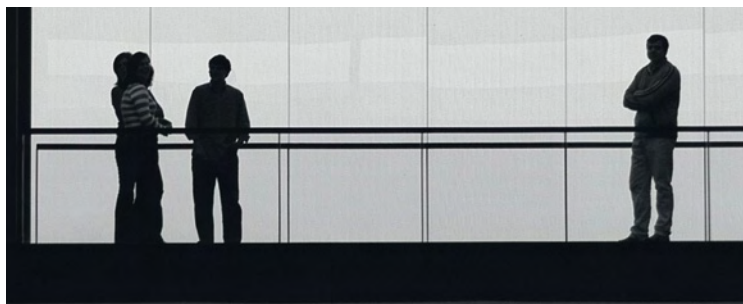
Selon nous, les entreprises innovantes du E-business offrent ainsi un potentiel de valorisation élevé dans une tendance de marché qui ne se dément pas.

Le Cloud Computing

Avec un marché global de 68 milliards de dollars en 2010, qui devrait atteindre les 150 milliards en 2014⁽²⁾, le cloud computing constitue le secteur des technologies de l'information le plus dynamique et innovant en ce moment.

L'engouement pour ces technologies de délocalisation des services informatiques (stockage, logiciels, ...) s'explique essentiellement par des enjeux économiques de taille : réduction des coûts opérationnels, gains de productivité et de temps et accès à l'information facilité.

Dans un marché encore fragmenté, offrant de nombreuses opportunités, nous mettrons à profit l'importance de notre deal flow, plus de 700 dossiers reçus par an, pour identifier les entreprises les plus prometteuses de ce nouveau secteur en plein développement.



Les Technologies industrielles

Les technologies industrielles forment un univers d'investissement totalement en phase avec la recherche de sociétés innovantes sur des activités diversifiées.

La dynamique de ces entreprises tient dans les réponses qu'elles offrent aux besoins stratégiques croissants des industriels en termes de compétitivité, d'innovation et de modernisation.

Ainsi, les entreprises des technologies industrielles développent et apportent des solutions à chaque cycle de production industrielle :

- En amont, par la mise à disposition de technologies qui vont modifier la structure produit,
- Pendant le cycle de production pour l'optimiser,
- En aval du cycle de production à travers l'exploitation et le retraitement.

Ces entreprises constituent le moteur de croissance de l'activité industrielle en France et contribuent fortement à la compétitivité de l'industrie française à l'international.

A Plus Finance investit historiquement de manière significative dans les technologies industrielles.

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital et qu'il présente un risque élevé de perte en capital. Par ailleurs, la croissance de ces secteurs ne préjuge en rien de la croissance et de la performance de chacune des sociétés cibles composant le fonds, la création de valeur sera liée à la capacité de l'équipe de gestion à identifier les dossiers les plus prometteurs.

(1) Communiqué de Presse du 24/01/2011 de la Fédération du E-Commerce et de la Vente à Distance (FEVAD).

(2) Etude Gartner : Forecast : Public Cloud Services, Worldwide and Regions, Industry Sectors, 2009-2014.



Stratégie d'investissement

A Plus innovation 11 investira dans des opérations bénéficiant d'une grande visibilité sur le moyen terme à travers la constitution d'un portefeuille de participations réparties entre sociétés innovantes à fort potentiel, sociétés proches de l'équilibre en phase de déploiement commercial et sociétés ayant atteint l'équilibre de leurs comptes d'exploitation. L'objectif est aussi de créer un portefeuille diversifié.

Gestion de la poche libre :

Les actifs seront principalement investis en parts d'OPCVM afin de développer une allocation la plus adaptée possible au cycle de vie particulier du FCPI. La stratégie d'investissement visera à profiter de la dynamique d'un portefeuille d'actions internationales.

Pour assurer une bonne diversification, le Fonds est toujours investi dans plusieurs OPCVM (3 minimum). L'allocation d'actifs pourra évoluer en fonction des anticipations de marché, dans les limites suivantes : maximum de 100% de la poche libre exposée aux marchés actions.



Fiscalité

Bénéficiez d'économies d'impôts en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans minimum (soit jusqu'au 30/06/2018) qui peut aller jusqu'à 8 ans (soit jusqu'au 30/06/2020) en cas de mise en liquidation des fonds avant la fin de la 6^{ème} année, sur décision de la société de gestion.

Vous bénéficiez d'un double avantage fiscal :

- Une réduction d'impôt de 22 % d'un montant maximum d'investissement de 12 000 euros pour un célibataire, 24 000 euros pour un couple
- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds n'est pas un fonds à capital garanti et qu'il présente un risque élevé de perte en capital.

Qui sommes-nous ?

Créée en 1998, A Plus Finance est une société de gestion indépendante spécialisée dans le capital investissement et la multigestion. A ce titre, elle gère depuis plus de 10 ans des FCPI, des FIP et 3 fonds de fonds. A Plus Finance intervient dans tous les secteurs innovants, principalement dans les domaines des technologies de l'information, du e-commerce et du développement durable. L'équipe regroupe des financiers et des entrepreneurs qui apportent ainsi une vision croisée de la sélection et de la gestion avec toujours comme objectif la création de performance pour le client. Depuis 2008, A Plus Finance a aussi créé une activité de financement du cinéma via des SOFICA avec une équipe dédiée et a lancé en 2010 le développement d'OPCI à destination des institutionnels.

Forte d'une équipe de 20 personnes, A Plus Finance gère aujourd'hui plus de 350 millions d'actifs.

Forme juridique : A Plus Innovation 11 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Gestionnaire : A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI)

Caractéristiques :

Montant de la part : 100 euros
Souscription minimum : 1 000 euros
Souscription ouverte jusqu'au : 30/06/2012
Droits d'entrée : 5 % maximum
Frais de gestion : cf. tableau ci-dessous
Durée de blocage des rachats : 6 à 8 ans
Code ISIN : FR0011080324

Frais

Compte tenu des frais de souscriptions, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du 1^{er} exercice comptable.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPI, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds,
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0.6%	0.6%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3.46%	1.75
Frais de constitution	0.14%	N/A
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.5%	N/A
Frais de gestion indirects ⁽¹⁾	0.025%	N/A
Total	4.7% (TMFAM_GD)	2.3% (TMFAM_D)

(1) Conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2011, nous avons exclu du calcul du TFAM les frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou fonds d'investissement. Lorsque le Fonds sera mis en liquidation, les frais récurrents de gestion et de fonctionnement seront amplement réduits, puisqu'ils ne couvriront plus que les honoraires du Commissaire aux Comptes, la rémunération du dépositaire et la rémunération du délégué administratif et comptable.

AVERTISSEMENT : L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 années à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 30 juin 2018), sauf cas de débloqués anticipés prévus dans le règlement. La durée de blocage peut aller jusqu'à 8 ans (soit jusqu'au 30 juin 2020), en cas de mise en liquidation du fonds avant la fin de la 6^{ème} année.

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du DICI.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Date d'agrément AMF : 19/08/2011



A Plus Finance
Société de gestion indépendante

8 rue Bellini - 75116 Paris - Tél. : 01 40 08 03 40

www.aplusfinance.com